



## Il ne veut pas reconnaître sa fille

Par **elo**, le **10/12/2009** à **11:57**

Bonjour

mon ami arrete pas de me repeter que ce n est pas lui le pere pour se deculpabiliser .il etait persoider de ne plu avoir d enfant parce qu il a subit une operation il y a quelque annee et les medecin lui on dis qu il avait tres peu de chance pour qu il est un autre enfant

j aimerai savoir si je prend un avocat pour faire un test de paterniter comment ca se passe ?? et si lui refuse de le faire que se passe t il ??

Merci a vous pour prendre 2min pour me repondre

Elo

Par **jeetendra**, le **10/12/2009** à **12:07**

[fluo]CDAD DE LA MOSELLE[/fluo]

3, rue Haute Pierre

57036 Metz Cedex

03 87 56 76 00

[fluo]CIDFF de MOSELLE[/fluo]

2, rue du Haut de Sainte Croix

57000 METZ

Tél : 03 87 76 03 48

Bonjour, vous pouvez engager une action judiciaire en reconnaissance de paternité naturelle à l'encontre du père biologique de votre enfant (votre ex), consultez le cdad, le cidff, car le recours à un avocat est obligatoire pour la procédure, courage à vous, bonne journée.

Par **kindermaxi**, le **10/12/2009** à **14:33**

Bonjour,  
S'il refuse de faire le test de paternité, le juge considérera cela comme un aveu de sa part.  
Bonne journée.

Par **elo**, le **11/12/2009** à **09:52**

merci pour les reponses bonne journee